

LA LETTRE DU

N° 274 — JANVIER 2008

CEPII **CENTRE
D'ÉTUDES PROSPECTIVES
ET D'INFORMATIONS
INTERNATIONALES**

AU FIL DES LETTRES DU CEPII UNE CHRONIQUE DE LA MONDIALISATION

1978-2008, le CEPII a trente ans ! Pour la Lettre du CEPII, c'est l'occasion de se replonger dans le millier de pages publiées depuis son premier numéro...

La *Lettre du CEPII* paraît pour la première fois en mai 1979. Huit numéros sont publiés chaque année jusqu'en 1993. La *Lettre* devient alors mensuelle et se fait davantage l'écho de l'ensemble des travaux du CEPII. Parcourir ces 273 numéros, c'est, bien sûr, constater la permanence des thèmes et des approches qui sont la marque du CEPII. C'est aussi noter des changements. Changements de ton — plus "normatif" au cours des années 1980, plus "positif" ensuite. Changements de problématiques (les analyses sectorielles, très présentes les premières années, disparaissent) ainsi que d'outils. Les projections macroéconomiques globales à moyen terme, objet de nombreuses lettres au début des années 1990, sont abandonnées. En revanche, les perspectives économiques à long terme et leur composante démographique continuent d'être explorées¹.

Avant tout, bien sûr, l'évolution des thèmes est guidée par l'économie mondiale. C'est ainsi une sorte de chronique de la mondialisation qui se dégage au fil des numéros. Après les "années grises" des économies socialistes d'Europe, de nombreuses lettres sont consacrées à la transition, puis à l'adhésion à l'Union européenne des pays d'Europe centrale et orientale. Les transformations internes des "nouveaux pays industrialisés" puis des "grands émergents" et la concurrence qu'ils exercent sur les marchés mondiaux sont largement traitées. Les services, longtemps considérés comme non-échangeables, entrent dans le champ de la mondialisation... et dans celui des recherches du CEPII. Certes, le monde n'est pas encore "plat" ; les frontières existent toujours. Mais nous sommes aujourd'hui loin des mondes séparés sur lesquels se penchaient les économistes il y a trente ans.

Le CEPII s'attache, au travers de la *Lettre*, à rendre lisibles les transformations structurelles de l'économie mondiale et à éclairer les épisodes de tension qu'elles provoquent. Les crises — chocs pétroliers, crise de la dette des années 1980, crises bancaires, crise financière asiatique... — ont été autant d'occasions de mobiliser l'expertise du CEPII pour déchiffrer l'actualité et proposer une réflexion sur ses implications à moyen terme, dans l'économie réelle et dans le domaine de la régulation. Les lettres sur l'architecture financière internationale² en témoignent tout particulièrement.

Pour cette "*Lettre des Lettres*", nous avons choisi de retenir trois thèmes : le commerce international, les taux de change, l'intégration européenne, sur lesquels se rassemblent une grande partie des travaux et des *Lettres* du CEPII. Dégager les principaux messages, noter leurs inflexions au cours du temps, repérer les correspondances à des dizaines d'années de distance, c'est à cet exercice que nous nous sommes livrés.

■ Le commerce international

Les outils d'analyse

Les premières lettres consacrées au commerce international témoignent de l'effort de mise en place de concepts et d'outils d'analyse. Le thème de la spécialisation apparaît dès **septembre 1979**. L'accent est mis sur la nécessité de l'appréhender en prenant simultanément en compte les exportations et les importations. Ceci conduit à élaborer un indicateur permettant de dégager l'évolution des spécialisations et d'effectuer des comparaisons internationales, indépendamment du niveau et de la variation des soldes commerciaux. L'accent est mis sur la dimension dynamique de la spécialisation (les pays peuvent construire leurs avantages comparatifs) et sur la distinction entre son "intensité" et sa "qualité", celle-ci dépendant notamment de

1. Elles sont, notamment, étudiées avec le modèle INGENUE. Voir les lettres d'avril 2001 et de novembre 2006.

2. Voir notamment mars et octobre 2000, juillet-août 2002, mai 2003, janvier et avril 2005.

l'adaptation à la demande (décembre 1983). Par ailleurs, on cherche à distinguer, dans l'évolution des performances commerciales, ce qui est dû aux positions initiales acquises sur les marchés de ce qui est dû aux évolutions sur la période observée (décembre 1980)³.

Un travail pionnier, présenté dans la lettre d'avril 1987, propose une typologie distinguant les échanges univoques (un produit est soit exporté, soit importé), les échanges de gammes (un produit est à la fois exporté et importé, mais à des niveaux de qualité différents) et les échanges croisés de produits similaires. Ces derniers (37% des échanges manufacturés français en 1982), qui semblent en contradiction avec la théorie de la spécialisation internationale, s'expliquent par la demande de variétés et par la diversité de l'offre des entreprises. En concurrence imparfaite, des entreprises performantes sont capables d'exporter des produits pour lesquels le pays ne dispose pas d'avantage comparatif. On trouve l'écho le plus récent de cette prise en compte de l'hétérogénéité des firmes dans les lettres de septembre et d'octobre 2007.

Cette typologie, affinée ultérieurement par une différenciation des gammes de qualité (février 1997) est aujourd'hui communément utilisée. Elle a conduit le CEPII à construire, à côté de la base de données CHELEM développée depuis 1978, une nouvelle base de flux bilatéraux harmonisés, BACI, détaillant les volumes et les valeurs échangés pour quelque 5 000 produits.

Pour éclairer les négociations commerciales lancées par l'OMC, le CEPII se dote en 2001 d'un outil de simulation, en équilibre général, de l'interaction des marchés de biens, de services et de facteurs de production, en quantités et en prix, qui englobe toutes les économies nationales participant à la négociation : le modèle MIRAGE. Les négociations s'effectuant au niveau très fin des lignes tarifaires, le modèle doit s'articuler à une base de données détaillées sur les obstacles aux échanges, exhaustive et bilatérale. À cette fin, la base MAcMaps, est développée conjointement par le CEPII et le Centre du Commerce International⁴.

Le CEPII s'appuie sur ces outils pour analyser dans de nombreuses lettres les principales questions soulevées par l'évolution des échanges mondiaux.

Les gains de l'ouverture

Selon la théorie classique du commerce international, les gains de l'ouverture proviennent de la spécialisation de l'économie. Cependant, dès lors que l'on se place dans un cadre dynamique ou en concurrence imparfaite, ces gains ne

sont pas systématiques. Plusieurs lettres, s'appuyant sur des travaux empiriques, s'inscrivent dans cette problématique pour tenter de définir quelles sont les spécialisations "porteuses de croissance" (avril 1996); pour observer que les pays pauvres restés à l'écart d'un processus de rattrapage ont un profil de spécialisation mal adapté à la demande internationale (septembre 1998); pour s'interroger sur la façon dont l'ouverture des pays du Sud peut s'inscrire dans les règles multilatérales de l'OMC sans que les contraintes de la libéralisation commerciale prennent le pas sur les objectifs du développement (juillet 1999, octobre 2001).

De nombreuses lettres abordent le lien entre les performances des économies et leurs modes d'insertion internationale. La lettre de septembre 1981, par exemple, oppose les stratégies coréenne et mexicaine. Pratiquant à la fois la promotion des exportations et la substitution à l'importation, la Corée construit, à cette époque, un tissu industriel intégré le long de la filière métallique, comme elle l'a déjà fait sur la filière textile. Cette stratégie se révèle plus efficace que celle du Mexique dont les industries frontalières, tournées vers l'exportation, n'ont que peu d'effets d'entraînement sur l'ensemble du tissu industriel. Vingt ans plus tard, c'est sur le dualisme de l'industrie chinoise et ses conséquences sur le rattrapage économique du pays que le CEPII s'interroge (juin 2002). À terme, la dichotomie provoquée par le développement accéléré des industries d'exportation devrait se réduire avec l'ouverture du marché intérieur faisant suite à l'adhésion de la Chine à l'OMC (lettre d'avril 2000). Les autorités chinoises cherchent désormais à réorienter un régime de croissance extraverti et extensif dont la lettre de mars 2006 souligne les effets pervers : aggravation des inégalités et forte détérioration des termes de l'échange.

La concurrence du Sud

La question de la concurrence des pays du Sud resurgit au centre des débats publics au début des années 1990. "Faut-il avoir peur du Sud?" s'interroge alors la lettre d'octobre 1993 qui explique que, globalement, l'émergence de nouveaux concurrents ne pose pas un problème d'équilibre extérieur, mais de réallocation sectorielle des emplois. Les effets de la mondialisation sur les marchés du travail deviennent rapidement un sujet de controverses tant théoriques qu'empiriques. Quel est le rôle de la concurrence des pays du Sud dans la pression qui s'exerce sur les salaires et l'emploi? Comment le mesurer et distinguer son impact de celui du progrès technique? La lettre de septembre 1997

3. Une méthode rigoureuse de distinction des effets des positions acquises et des performances est présentée dans la lettre de février 2004.

4. La lettre d'avril 2002 fournit une brève présentation de MIRAGE et de MAcMaps. Voir aussi les réflexions conduites sur la mesure de la protection commerciale (novembre 2000) et le panorama mondial des protections commerciales, dressé à partir de la version la plus récente de MAcMaps dans la lettre de mai 2007.

montre qu'une augmentation des importations modifie les conditions de la production : elle accélère les gains de productivité et ce, d'autant plus que les importations proviennent de pays pauvres. Un quart des gains de productivité apparente du travail observés dans l'industrie française entre 1977 et 1993 s'expliquerait par le développement des échanges (15% par les échanges avec le Sud). L'impact global de ces gains de productivité sur l'emploi dépend de la capacité de l'économie à les transformer en emplois nouveaux.

L'analyse de la concurrence des pays du Sud se centre rapidement sur la Chine. Dès 1995 (mai), la Lettre souligne que les formes prises par l'internationalisation de l'économie chinoise donnent à ce pays une fonction d'atelier. Ce terme est repris dix ans plus tard (mai 2005) pour décrire la Chine, devenue puissance commerciale globale, intégrée dans les systèmes productifs asiatiques pour fournir les marchés mondiaux. Cette intégration asiatique masque le fait que l'Europe occupe une position de premier plan dans les importations chinoises destinées au marché intérieur ; elle serait, de ce fait, bien placée en cas de recentrage de la croissance chinoise sur la consommation domestique. Les analyses du CEPII montrent aussi, dès janvier 1996 (puis en mars 2006), que l'Europe est loin d'être démunie face à la concurrence asiatique (puis chinoise), grâce aux avantages substantiels qu'elle détient sur tous les produits haut de gamme.

Le commerce extérieur français

"Le commerce extérieur demeure le point faible de l'économie française" observe déjà la lettre de décembre 1988. Deux explications sont avancées : l'orientation géographique des exportations et la faible intensité de la spécialisation sectorielle. On remarque aussi que ce sont les exportations, plus que les importations, qui déterminent l'évolution du solde industriel. Quelque quinze ans plus tard, c'est à nouveau du côté des exportations qu'il faut rechercher l'explication de l'écart qui s'est formé entre les soldes commerciaux français et allemand (octobre 2005). Encore une fois, la dimension géographique intervient : les exportateurs français font face à une demande légèrement moins dynamique que leurs concurrents allemands. Mais c'est surtout la moindre capacité de l'offre française à répondre à cette demande qui expliquerait les performances inégales des deux pays.

L'analyse des données de firmes apporte un éclairage complémentaire sur le commerce français (octobre 2007). Un petit millier d'entreprises (généralement les plus performantes en termes de productivité et d'emploi)

réalisent plus des deux tiers des exportations françaises. Or, on observe que le développement des exportations passe moins par les firmes déjà présentes sur les marchés extérieurs que par l'entrée de nouveaux exportateurs. Les politiques publiques devraient s'attacher à favoriser l'élargissement du "club" des exportateurs.

Le cycle de Doha

La création de l'OMC en 1995 conduit le CEPII à consacrer plusieurs lettres⁵ aux enjeux du futur cycle de négociations. L'un des plus importants concerne la montée en puissance, au sein de l'organisation, des pays émergents et de plusieurs pays en développement. De fait, leur rôle sera sous-estimé par les États-Unis et l'Europe, et le cycle, lancé à Doha en 2001, échouera deux ans plus tard à Cancún (septembre 2003).

Un autre enjeu majeur concerne l'impact de la libéralisation multilatérale sur les pays les moins développés. Les simulations effectuées avec MIRAGE tempèrent sensiblement l'optimisme de la plupart des évaluations : certains pays du Sud, particulièrement en Afrique subsaharienne, seront pénalisés par l'érosion de leurs marges préférentielles et, en tant qu'importateurs nets de produits agricoles, par la hausse des cours mondiaux (juillet-août 2004).

MIRAGE permet aussi de mettre en balance les gains attendus par les principaux pays et le coût des concessions nécessaires pour parvenir à un compromis. On comprend alors les points d'achoppement du cycle (février 2006, juin 2006 et janvier 2007).

Finalement, la Lettre souligne le rôle-clé des grands pays émergents : pour les pays du Nord, une ouverture plus large de ces économies en forte croissance rendrait plus acceptables leurs concessions dans le domaine agricole ; pour les pays moins avancés, une ouverture totale des marchés émergents (comme celle accordée par de nombreux pays de l'OCDE) leur ferait retrouver le bénéfice de marges préférentielles effacé par l'ouverture multilatérale.

Tandis que les négociations multilatérales s'enlisent, on assiste, depuis le début des années 2000, à un véritable emballement de négociations d'accords préférentiels bilatéraux (États-Unis-Maroc, Chine-Chili...), bien loin souvent de la dimension régionale des accords lancés au milieu des années 1980 (Marché unique européen, ALENA). Plusieurs lettres⁶ en signalent les dangers : complexité accrue des politiques commerciales, exclusion de certains pays du fait de leur position géographique ou politique, asymétrie des rapports de force, réduction des incitations des principaux pays à reprendre une approche multilatérale... En revanche, la lettre de mars 2007, consacrée à l'intégration

5. Lettres de janvier 1995, août et novembre 1999, octobre 2001.

6. Septembre 2003, janvier 2007.

économique en Asie orientale, souligne que les accords régionaux qui se multiplient en Asie apparaissent moins comme des accords préférentiels discriminatoires que comme un moyen d'approfondir la coopération entre pays voisins partageant des intérêts communs.

■ Les taux de change

En septembre 1980, alors que le dollar est au plus bas (l'équivalent de 1,65 euros !), la neuvième lettre du CEPII affirme que "le taux de change est redevenu une arme économique". La lettre montre que le dollar est sous-évalué vis-à-vis de nombreuses monnaies (à l'exception notable du yen) au regard de la parité des pouvoirs d'achat, mais aussi par rapport à une norme tenant compte des niveaux de développement (effet Balassa-Samuelson). Cette sous-évaluation a pour effet "de reporter le chômage des États-Unis sur les autres économies occidentales". Le dollar n'est plus, depuis 1973, la monnaie d'ancrage, et les États-Unis en ont profité pour délaissier leur responsabilité monétaire internationale.

Les deux lettres qui suivent, en 1983 (avril) et en 1986 (septembre), réagissent au mouvement violent du dollar à la hausse (jusqu'en 1985), puis à la baisse. Ces deux lettres cherchent, bien sûr, à comprendre ces évolutions. Mais comme précédemment, la tonalité est surtout normative, fondée sur une mesure du taux de change d'équilibre et préconisant une gestion concertée des parités. Suivent ensuite six années (1987-1992) durant lesquelles le dollar ne connaît de tendance ni à la hausse ni à la baisse ; la *Lettre* déplace alors son intérêt vers le système monétaire européen et la réunification monétaire allemande.

À partir de 1993, le thème du système monétaire international revient en force, avec douze lettres en treize ans. Comme dans les années 1980, l'approche est essentiellement normative : taux de change d'équilibre, efficacité des interventions de change avec, dans les années 2000, un élargissement de l'approche qui fait la part belle aux politiques de change asiatiques et chinoise en particulier. Le ton néanmoins se fait plus prudent. La lettre d'avril 1993 relativise le succès du G7 à stabiliser les parités. Celle d'octobre 1994 va plus loin, en montrant l'incapacité du système monétaire international à prévenir les "distorsions durables de taux de change réels", l'instabilité des taux de change nominaux et, déjà, l'accumulation de déséquilibres de balances courantes. Elle annonce les trois défis que le système monétaire international aura à relever : la généralisation de la libéralisation des marchés des

capitaux, le développement de coopérations monétaires régionales, la montée des économies émergentes. Elle suggère que la coordination internationale ne porte plus directement sur les taux de change, mais, en amont, sur les principes de politique économique. Elle appelle de ses vœux une réactivation de la surveillance multilatérale des politiques de change par le FMI, notamment de celles des économies émergentes⁷. Quinze ans plus tard, on constate que les trois défis ont été inégalement relevés par le système monétaire international : la coopération monétaire a peu progressé tant au niveau international que régional (seule l'Europe a mené à bien son intégration monétaire), mais les économies émergentes s'étant imposées comme des puissances incontournables, le FMI a effectivement relancé la surveillance multilatérale des politiques de change en associant économies avancées et émergentes.

La coordination monétaire internationale suppose un accord sur les valeurs "normales" ou "d'équilibre" des taux de change. La *Lettre* rend compte régulièrement des recherches réalisées au CEPII dans ce domaine, en soulignant tour à tour l'incertitude qui entoure les calculs de taux de change d'équilibre (juin 1995), l'ampleur des ajustements de taux de change nécessaires pour corriger les déséquilibres mondiaux (juillet-août 2003), la nécessité de prendre en compte les interactions régionales dans l'évaluation des désajustements de change (la sous-évaluation du yuan, par exemple, révèle une sous-évaluation de l'ensemble de la région est-asiatique vis-à-vis des monnaies clés, cf. la lettre d'octobre 2003), et, finalement, la nécessité d'une approche multilatérale des désajustements de taux de change (octobre 2004)⁸. La coordination suppose aussi l'existence d'instruments efficaces pour la politique de change. Sur ce point, la *Lettre* souligne l'inefficacité des interventions de change lorsque celles-ci sont incohérentes avec la politique monétaire effective ou anticipée (septembre 1999, janvier 2004).

La période 1999-2007 démarre avec une forte dépréciation de l'euro face au dollar, suivie par une remontée spectaculaire. Cette volatilité de l'euro ne surprend pas le CEPII, dont la lettre datée d'avril 1997 anticipait une plus grande instabilité du taux de change euro-dollar. Surtout, cette lettre tempérerait l'opinion alors répandue selon laquelle l'euro serait une monnaie forte face au dollar. La disparition des monnaies européennes allait, en effet, conduire les épargnants européens désireux de diversifier leurs portefeuilles, à investir hors de l'union monétaire. La faiblesse de l'euro dans les années 1999-2000, qui a surpris les marchés⁹, s'explique par ce mécanisme de diversification, ainsi que par la performance décevante de

7. Les politiques de change des économies émergentes seront souvent abordées par la *Lettre du CEPII* à partir de 1994, sous l'angle du choix d'un régime de change (mars 1995, juin 2000, septembre 2001) ou d'études de cas (Mexique en avril 1995, Chine en avril 1999 et mai 2004, Argentine en février et décembre 2002).

8. Ces travaux sur les taux de change d'équilibre sont aussi appliqués à la question des parités d'entrée dans l'euro pour les nouveaux États-membres (novembre 2002), cf. *infra* page 5.

9. Cf. "Tout le monde peut se tromper", septembre 2002.

l'économie de la zone, comme l'indique la lettre de [septembre 2000](#). Cette dernière mentionne, dans sa conclusion, le risque d'un "surajustement à la hausse, lequel serait peut-être difficile à combattre en raison d'intérêts potentiellement divergents des acteurs de la politique économique européenne". De fait, la hausse très forte de l'euro à partir de 2001 et, plus encore, de 2006, n'a pas suscité en Europe de consensus suffisant pour la mise en place d'une politique de change.

Finalement, la dépréciation du dollar depuis 2001 n'a pas surpris les auteurs successifs de la *Lettre*. Ils se sont cependant interrogés sur sa coïncidence avec la hausse du prix du pétrole. Traditionnellement, l'appétit des pays exportateurs de pétrole pour les actifs libellés en dollars expliquait l'impact positif de la hausse du prix du pétrole sur le dollar. La lettre de [novembre 2005](#) suggère qu'une nouvelle causalité, négative et allant cette fois du dollar vers le pétrole, pourrait s'être établie *via* les politiques de change asiatiques et leur impact sur la demande mondiale de pétrole.

■ L'intégration européenne

Les sujets communautaires apparaissent dans la *Lettre* en [1986](#), avec la politique agricole commune, puis, en [1992](#) et [1993](#), à l'occasion de la crise du système monétaire européen. À partir de 1995, le Centre publie plus de deux lettres par an en moyenne sur les sujets européens.

Le marché unique

Dix ans après l'entrée en vigueur de l'Acte unique européen, la lettre de [février 1997](#) montre que les scénarios les plus pessimistes ont été démentis. Ils anticipaient une spécialisation inter-branche des pays européens, accentuant leurs différences au risque de rendre impuissante la politique monétaire unique. En réalité, la spécialisation a évolué à l'intérieur des branches, sur les gammes de qualité. Cependant, les attentes des plus optimistes ont été également déçues : la lettre de [décembre 2001](#) montre que le marché européen n'est pas véritablement unifié. À la fin des années 1990, l'"effet-frontière", qui limite les échanges commerciaux dès lors qu'une frontière doit être traversée, est toujours là. Plusieurs explications complémentaires sont avancées : volatilité des taux de change, préférences des consommateurs, densité des réseaux sociaux et des réseaux d'affaires¹⁰.

S'il est un domaine où le marché unique reste encore largement à faire, c'est celui des services. Deux lettres

publiées en [2006](#) ([janvier](#) et [avril](#)) expliquent les gains à attendre d'une libéralisation des différents modes d'échanges de services en Europe et mettent en avant l'enjeu constitué par les services aux entreprises, volet le plus dynamique des échanges dans ce domaine. Comme pour l'industrie manufacturière en son temps, cette libéralisation devrait conduire à une reconfiguration géographique des activités de services en Europe avec, à la clé, des gains d'efficacité mais aussi les coûts d'ajustement correspondants.

L'élargissement

En juin 1993, le Sommet de Copenhague arrête les critères d'adhésion des futurs membres de l'Union européenne. Dès [septembre 1994](#), la *Lettre* note que l'évolution de leurs capacités d'exportation différencie de plus en plus les pays d'Europe centrale des pays balkaniques. En [juin 1998](#), elle observe que seuls les premiers ont développé avec l'Europe de l'Ouest des échanges intra-branches. Cette différenciation justifie le choix d'un élargissement en plusieurs vagues, tandis que l'évolution des spécialisations dissipe les craintes d'une pression concurrentielle très forte sur certaines industries de l'Ouest. La lettre d'[avril 2003](#), qui présente des simulations effectuées avec MIRAGE, confirme ce dernier point de vue : dans le domaine industriel, ce n'est pas à un choc de l'ouverture qu'il faut s'attendre, mais aux effets plus complexes de l'intégration des marchés.

L'adhésion à l'Union européenne implique, à terme, l'adoption de la monnaie unique. Pour cela, les nouveaux membres devront respecter les critères nominaux de Maastricht et, en particulier, participer au SME *bis* pendant deux ans au moins. La lettre de [novembre 2002](#) souligne les risques que la stabilisation des changes entre en conflit avec le besoin de rattrapage économique. De ce point de vue, des divergences apparaissent entre les petits candidats, qui confirment leur empressement à adopter l'euro (la Slovaquie l'adopte au 1^{er} janvier 2007), et les grands pays, moins disposés à renoncer à la flexibilité des changes et aux ajustements macroéconomiques qu'elle permet de réaliser ([avril 2004](#)).

En parallèle, la *Lettre* s'interroge sur les conditions de réussite du "pari de l'adhésion", soulignant les exigences du "contrat politique" que l'Union européenne passe avec ses nouveaux membres ([juillet-août 2000](#)). Au moment où est lancé le processus de Barcelone (1995), plusieurs lettres sont également consacrées aux pays méditerranéens (qui, avec l'ouverture à l'Est, ont perdu leur position privilégiée au voisinage de l'UE) et au projet de libre-échange euro-

10. Sur ce thème, voir aussi la lettre de [mai 2000](#) qui traite des obstacles fiscaux dans le secteur de l'automobile, et celle de [juillet-août 2002](#) sur le caractère national des institutions qui garantissent les contrats. La lettre de [février 2007](#) consacrée au choix de localisation des firmes souligne également ces effets de réseaux.

méditerranéen¹¹. En 2004, la *Lettre* s'interroge à nouveau, à propos de la Turquie, sur le cercle vertueux de l'intégration et sur sa capacité à accélérer la convergence de pays beaucoup moins développés (septembre et décembre 2004).

La concurrence fiscale

La lettre de décembre 1999 chiffre à environ 4% l'impact sur les entrées d'investissements directs étrangers d'une baisse d'un point du taux d'imposition sur les sociétés. Dès lors, la tentation du moins-disant fiscal est forte, avec le risque que le financement des biens publics soit reporté sur des bases moins mobiles que le capital — travail, consommation. La lettre de juillet-août 2001 poursuit la réflexion en notant que, face au dossier fiscal, l'Union européenne est structurellement divisée, selon trois lignes de démarcation : la taille du pays, sa participation ou non à la monnaie unique et sa localisation par rapport au centre de l'Union européenne. Avec l'élargissement de 2004, on peut craindre que la concurrence fiscale augmente : les taux d'imposition sur les sociétés sont presque systématiquement plus faibles dans les nouveaux États-membres (mars 2004). La lettre souligne cependant que des incitations fiscales peuvent se justifier dans ces pays périphériques et remarque que, compte tenu de la taxation relativement forte du travail, ces incitations pourraient davantage attirer la localisation comptable des bénéficiaires que celle des activités. Dans ces conditions, les États-membres de l'Ouest devraient surtout se préoccuper des conditions de rattrapage des nouveaux membres et de la mise en place d'une coopération renforcée en matière fiscale. Dans cet esprit, la lettre de juin 2005, qui prend acte de la baisse régulière des taux d'imposition sur les sociétés dans les anciens comme dans les nouveaux États-membres, déplore que l'Union européenne reste, faute de coordination fiscale, une collection de "petits" pays incapables de taxer davantage le capital.

Les politiques budgétaires

La monnaie unique donne aux politiques budgétaires des États-membres une place plus importante. La lettre de décembre 1996 note que, face à un choc récessif, les modalités prévues par le pacte de stabilité ne seraient tenables que si la politique monétaire de l'Union était nettement plus expansionniste que par le passé. La politique de la BCE se révélera relativement expansive mais... le pacte ne sera pas pour autant respecté par tous les pays ! Trois lettres seront alors consacrées au pacte, avec notamment une critique des "circonstances exceptionnelles" inscrites dans la formulation initiale (novembre 2004), tellement exceptionnelles qu'aucun pays n'a jamais pu s'en prévaloir. Finalement, deux lettres publiées en juillet-août 2005 et en avril 2007 notent avec amertume la disparition des politiques budgétaires "discrétionnaires" (c'est-à-dire hors "stabilisateurs automatiques"). En revanche, cette dernière lettre met en évidence une politique monétaire contra-cyclique en zone euro. Elle note aussi que l'observation du solde budgétaire, fût-il corrigé du cycle, ne renseigne que très imparfaitement sur l'orientation de la politique budgétaire. Les soldes français et allemand ont, par exemple, évolué de manière assez similaire depuis la mise en place de l'euro, alors que les politiques fiscales et de dépenses étaient fort différentes.

C'est finalement à davantage de cohérence entre les différents dispositifs communautaires (pacte de stabilité, coordination fiscale, stratégie de Lisbonne) et entre les États-membres, qu'appellent les lettres consacrées aux questions européennes, tout en plaidant pour une poursuite de l'ouverture des marchés, notamment dans le domaine des services.

Agnès Bénassy-Quéré, Agnès Chevallier & Michel Fouquin
laure.boivin@cepii.fr

6

11. Juillet 1993, décembre 1994, juin 1996, novembre 1997.

LA LETTRE DU CEPII

© CEPII, PARIS, 2008
RÉDACTION
Centre d'études prospectives
et d'informations internationales,
9, rue Georges-Pitard
75015 Paris.
Tél. : 33 (0)1 53 68 55 14
Fax : 33 (0)1 53 68 55 03

DIRECTEUR DE LA
PUBLICATION :
Agnès Bénassy-Quéré

RÉDACTION EN CHEF :
Agnès Chevallier

GRAPHIQUES :
Didier Boivin

RÉALISATION :
Laure Boivin

DIFFUSION :
La Documentation française.

ABONNEMENT (11 numéros)
France 48,50 € TTC
Europe 50,10 € TTC
DOM-TOM (HT, avion éco.)
49,10 € HT
Autres pays (HT, avion éco.)
50,10 € HT
Suppl. avion rapide 0,89 €

Adresser votre commande à :
La Documentation française,
124, rue Henri Barbusse
93308 Aubervilliers Cedex
Tél. : 01 40 15 70 00

Le CEPII est sur le WEB
son adresse : www.cepii.fr

ISSN 0243-1947
CCP n° 1462 AD
1^{er} trimestre 2008
JANVIER 2008
Imp. ROBERT-PARIS
Imprimé en France.

Cette lettre est publiée sous la
responsabilité de la direction du
CEPII. Les opinions qui y sont
exprimées sont celles des auteurs.